

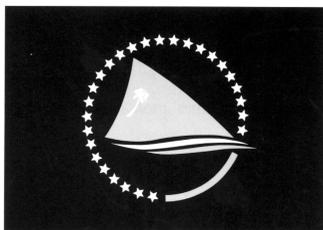
## Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 15 janvier 2002, le nom, l'emblème et le drapeau de la «Pacific Community», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom:
- en français: Communauté du Pacifique  
en anglais: Pacific Community
- b. l'emblème:



- c. le drapeau:



15 janvier 2002

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle